

Monsieur le Maire , rapporteur, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre du Président du LUDRES-TENNIS-CLUB, dressant le bilan du Club.

Il apparaît que le nombre d'adhérents est en progression constante. Chaque jour, de nouveaux arrivants viennent solliciter leur inscription au Club.

Afin d'éviter l'asphyxie, le LUDRES-TENNIS-CLUB se doit d'envisager la construction immédiate de 2 courts supplémentaires.

Le Président du LUDRES-TENNIS-CLUB précise dans sa lettre que pour mener à bien cette entreprise, il se doit de solliciter auprès du Conseil Municipal :

- . un bail emphytéotique au bénéfice du club,
- . l'acceptation de participer à un emprunt de 100 000 F,
- . l'établissement d'une convention qui déterminera le remboursement d'annuités à la Commune par le LUDRES-TENNIS-CLUB.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- donne son accord pour qu'un bail emphytéotique de 30 ans soit signé au bénéfice du Club, qui portera sur l'assiette des deux courts supplémentaires,
- accepte de souscrire un emprunt avec le LUDRES-TENNIS-CLUB à hauteur de 100 000 F, dans un rapport qui reste à définir,
- autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et le LUDRES-TENNIS-CLUB pour le remboursement d'annuités à la Commune, à hauteur de 12 000 F par an.